



J'ai besoin d'aide pour les démarches à suivre

Par **marie1869**, le **05/01/2009** à **16:58**

Bonjour,

Ma grand tante est décédée, son enterrement vient d'avoir lieu le 02/01/09. J'ai été prévenue par ma belle soeur qui a reçu un appel le 01/01/09 par la femme de ménage de ma grand tante. Lors de l'enterrement, rien, la femme de ménage m'a à peine adressé la parole. Depuis plus de nouvelles, à qui dois-je m'adresser car je pense que ma grand tante a légué son appartement parisien à sa femme de ménage mais je n'en suis pas sur. De plus j'aimerais récupérer des affaires de famille. Je suis un peu perdu et personne pour me donner de conseils.
Merci d'avance

Par **Marion2**, le **05/01/2009** à **17:21**

Bonjour,

Dans la mesure où il y a un bien immobilier, un notaire est obligatoire pour la succession. Vous pouvez saisir vous-même un notaire de votre choix.
Cordialement